



Thervay



Bulletin Municipal

Bilan 2022 et projets 2023

La lettre du Maire

Avec un peu de retard, je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches, santé, épanouissement, bonheur et la concrétisation des projets qui vous tiennent à cœur.

Malgré le contexte difficile socialement et économiquement, je reste persuadé que cette nouvelle année pourra apporter de belles choses à chacun d'entre vous comme pour notre commune, en préservant notre cadre de vie, notre sécurité, et en restant fidèle à nos valeurs.

L'année que nous venons de quitter a vu la réalisation des travaux listés dans les pages ci-après mais surtout, et enfin, le redémarrage d'événements de convivialité grâce à la mobilisation de nos associations, de nos habitants et de notre conseil municipal. Je pense à l'inauguration de la salle des fêtes, la fête d'anniversaire des 100 ans de feu Irène Martin, le méchoui, la fête nationale, Halloween, la fête du village, la tartiflette, l'atelier de Noël, les cérémonies commémoratives et bon nombre de petits événements. Ce sont ces actions qui nous rassemblent dans la fraternité, qui renforcent notre identité et nous rendent très fiers d'être des Trevadiers / Trevadières.

Prochainement, notre ancienne épicerie sera rachetée et un projet de redémarrage est en cours. La municipalité met beaucoup d'espoir dans cette reprise et nous souhaitons par avance beaucoup de réussite à la porteuse de ce beau projet qui pourra être le nouveau lieu de rencontre entre nous. Le soutien de chacun sera important pour démarrer et pérenniser ce nouveau service, je compte sur vous !

Enfin, il est important de saluer comme chaque année le travail de grande qualité, avec courtoisie et dévouement de notre personnel communal.

Nous remercions tout particulièrement et souhaitons une très bonne retraite à Mme Geneviève Champonnois qui a toujours effectué un travail parfait ! Merci encore Geneviève pour toutes ces années à nos côtés !

Enfin, je vous invite à rester informés des événements de notre village à l'aide de l'application mobile « Panneau Pocket » et de notre site internet www.thervay.fr



Table des matières

Bilan simplifié du budget 2022 :	3
Section fonctionnement :	3
Section investissements :	4
Dépenses.....	4
Recettes	4
Bilan de la salle des fêtes année 2022 :	5
Bilan travaux réalisés en 2022 et planifiés en 2023 :	6
État civil :	8
Poursuite du projet immobilier	9
La Communauté de Communes Jura-Nord vous informe	11
Présentation de nos partenaires	14
Notre Centre de Secours :	14
Présentation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO).....	16
Notre relais assistantes maternelles.....	18
Nos associations	21
Comité des fêtes	21
Atelier créatif et décoration	23
Brochet de l'Ognon	24
Informations pratiques	25
Démarches d'urbanisme en ligne 🏠	25
Comment contacter Enedis en cas de coupure de courant	25
Horaires déchèteries 2023.....	26
Assainissement collectif.....	27

Bilan simplifié du budget 2022 :

Section fonctionnement :

Bilan des dépenses de fonctionnement 2022 : montant total 223 263 €

Charges à caractère général	97 500 €
Charges de personnel	67 134 €
Dépenses compétences transférées à Jura Nord (école, haut débit, pompiers, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	25 844 €
Indemnités élus	21 230 €
Subventions + autres contributions	9 154 €
Charges financières (intérêt emprunt)	1 354 €
Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	1 030 €
Divers	17 €

Bilan des recettes de fonctionnement 2022 : montant total 380 953 €

Ressources fiscales	170 764 €
Dotations, subventions	44 767 €
Ventes de bois*	107 264 €
Loyers logements, location salle	40 014 €
Rémunération agence postale	13 300 €
Autres produits	4 844 €

* Vente de bois exceptionnellement élevée liée à l'absence de vente en 2021.

Zoom sur les charges à caractère général 2022 : montant total 97 500 €

Réparations diverses des bâtiments	10 553 €
Eau/assainissement	2 345 €
Energie / Électricité	7 318 €
Combustible (fuel) / carburant	7 880 €
Entretien terrains / voirie	6 833 €
Entretien bois + gardiennage + contrat de prestation ONF	12 530 €
Maintenance (chaufferie + informatique +...)	8 130 €
Assurances	6 456 €
Fêtes et cérémonies + alimentation	9 700 €
Téléphonie, abonnement internet	1 118 €
Prestation d'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux)	3 422 €
Taxes foncières	7 367 €
Autres charges diverses	13 848 €

Le résultat de l'exercice 2022 est positif, avec une capacité d'autofinancement (CAF) brut de 158 739 € (hors opérations d'ordre).

La capacité d'autofinancement nette (CAF brut – remboursement de la dette) est de **147 322 €**.



Section investissements :

Dépenses

Objet	Montant TTC	Détail
Remboursement emprunt	11 056 €	Emprunt logements les marronniers
Frais d'études	12 349 €	Audit énergie de l'ensemble des logements de la commune
Terrain de voirie	1 290 €	Achat terrain rue derrière la ville
Cimetière	1 700 €	Mise en place de colombarium
Bois, forêts	5 214 €	Travaux en forêt
Hôtel de ville	5 971 €	Dispositif anti-pigeons et stores salle du conseil
Acquisition bâtiment	107 199 €	Achat maison syndicat des eaux
Travaux bâtiment	13 242 €	Remplacement chaudière gaz d'un logement des marronniers salle des fêtes et réparation mur marronniers
Voirie	25 741 €	Chemin du val saint jean et voirie salle des fêtes
Installation de voirie	35 387 €	Signalétique voirie et aménagement tournant de Balançon et carrefour chemin des carrières route de Dijon
Acquisition matériels	6 493 €	Nettoyeur haute pression, défibrillateur, panneaux d'affichage
Divers	1 587 €	

Les dépenses d'investissements se sont élevées à un montant de **227 228 €**.

Recettes

Objet	Montant TTC	Détail
Fonds de compensation de la TVA	10 231 €	En lien avec les investissements de l'année 2021
Taxe d'aménagement	692 €	Cette taxe est basée sur un seuil de 1,5% en 2022. Le seuil est passé à 2,5% depuis le 1 janvier 2023
Subvention du département (dotation de soutien aux territoires et amendes de police)	10 526 €	Subventions voirie et salle des fêtes
Subvention de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	10 786 €	Subventions voirie et salle des fêtes

Les recettes de la section d'investissement concernant les subventions et taxes s'élèvent à un montant de **32 235 €**.

L'écart entre les dépenses et les recettes de la section d'investissement est compensé par la trésorerie de la commune. Cette trésorerie est alimentée par les excédents de la section de fonctionnement.

Bilan de la salle des fêtes année 2022 :

En préambule, les travaux de la salle des fêtes ont été inaugurés le 19 février 2022. Les travaux ont représenté une dépense de 41 388,85 € TTC et nous avons perçu 27 524,93 € de subvention et FCTVA (fonds de compensation de la TVA).

*Le reste à charge de cette rénovation pour la commune est de **13 863,92€***



Dépenses fonctionnement année 2022 :

- Dépenses entretien courant : 524 €
- Dépenses eau/assainissement/chauffage : 696 €

Total dépenses de fonctionnement : 1 220 €

Recettes fonctionnement :

- Nombre de locations plein tarif : 8 (soit 1 650 €)
- Location association : 1 (soit 100 €)
- Location obsèques ou réunion : 7 (soit 350 €)
- Gaz : 64,5 €

Total recettes de fonctionnement : 2 164,5 €

Le bilan de la salle des fêtes pour l'année 2022 est de **943,5 €**.

Bilan travaux réalisés en 2022 et planifiés en 2023 :

Actions	État d'avancement
Effectué en 2022	
Mise en place de bancs public	Terminé
Rénovation de la salle des fêtes - Aménagement toilette PMR - VMC - Peinture - Éclairage intérieur et extérieur - Compteur à gaz - Ravalement de façade sur les côtés et à l'arrière de la salle des fêtes	Inauguré le 19 février 2022
Nettoyage du bassin de la ligne à grande vitesse à la Chintre	Terminé
Aménagement piéton carrefour chemin des carrières / route de Dijon	Terminé
Aménagement piéton virage de Balançon (proche carrefour Bresilley)	Terminé
Mise en place de dispositif anti pigeons à la mairie	Terminé
Nettoyage de l'intérieur du clocher (fiente de pigeons)	Terminé
Changement des panneaux de signalisation de la commune vétuste + évolution de la signalisation (miroirs routiers, stationnement place de la mairie, ...)	Terminé
Stabilisation du chemin au-dessus du Val	Terminé
Reprises foncières des aménagements de la LGV entre la SNCF et la commune (suite et fin de la LGV mise en service en 2011)	Terminé
Acquisition du bâtiment 5 route de Dijon (107 500 €) pour mise en place prochaine des services techniques	Terminé
Réparation mur des marronniers suite accident	Terminé

Planifiés en 2023

Vente du bâtiment épicerie

Réparation mur du cimetière

Mise en place d'un automate à pizza et aménagement d'un parking poids lourd au 5 route de Dijon

Mise en place de l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite (rendre opérationnel le cheminement par la porte de coté)

Coupure de l'éclairage public de 23h à 5h (après la mise en place des horloges astronomiques)

Numérisation du cimetière

Poursuite du projet immobilier exposé dans le bulletin municipal 2021 et débattu en réunion publique le 12 mars 2022 concernant les opérations suivantes :

- Aménagement des services techniques
- Rénovation de la toiture de l'église et de l'ancienne cure
 - Aménagement de la place du village
- Création de logements au-dessus de la mairie

Création de la société d'économie mixte pour le projet de champ photovoltaïque

État civil :



Naissances :

- 16 juin 2022 : Mévy LACOMBE fils d'Aline LACOMBE
- 16 novembre 2022 : Elaijah JACQUOT fils de Pierre-Alexis JACQUOT et Ludivine GRAVIER



Mariage :

- 23 juillet 2022 : Frédérique ROUSSEAU et Daniel WRONA
- 06 août 2022 : Malée CARETTI et Aliaume FONQUERNIE
- 26 août 2022 : Nozomi YONEYAMA et Loïc SCHAEFER



Baptême républicain :

- 13 août 2022 : Gabriel MEDER

Décès :

- 21 juin 2022 : Yoan ROLLAND décédé à Audeux
- 27 juin 2022 : Raphaël BOUGENOT décédé à Thervay
- 08 juillet 2022 : Nathalie PELOT décédée à Besançon
- 28 août 2022 : Irène MARTIN décédée à Thervay
- 23 octobre 2022 : Éric THIOU décédé à Bonson
- 24 octobre 2022 : Olivier GUIDOU décédé à Thervay
- 19 décembre 2022 : Bernard IVERNÉ décédé à Thervay
- 26 décembre 2022 : Félix REJAUD décédée à Dole

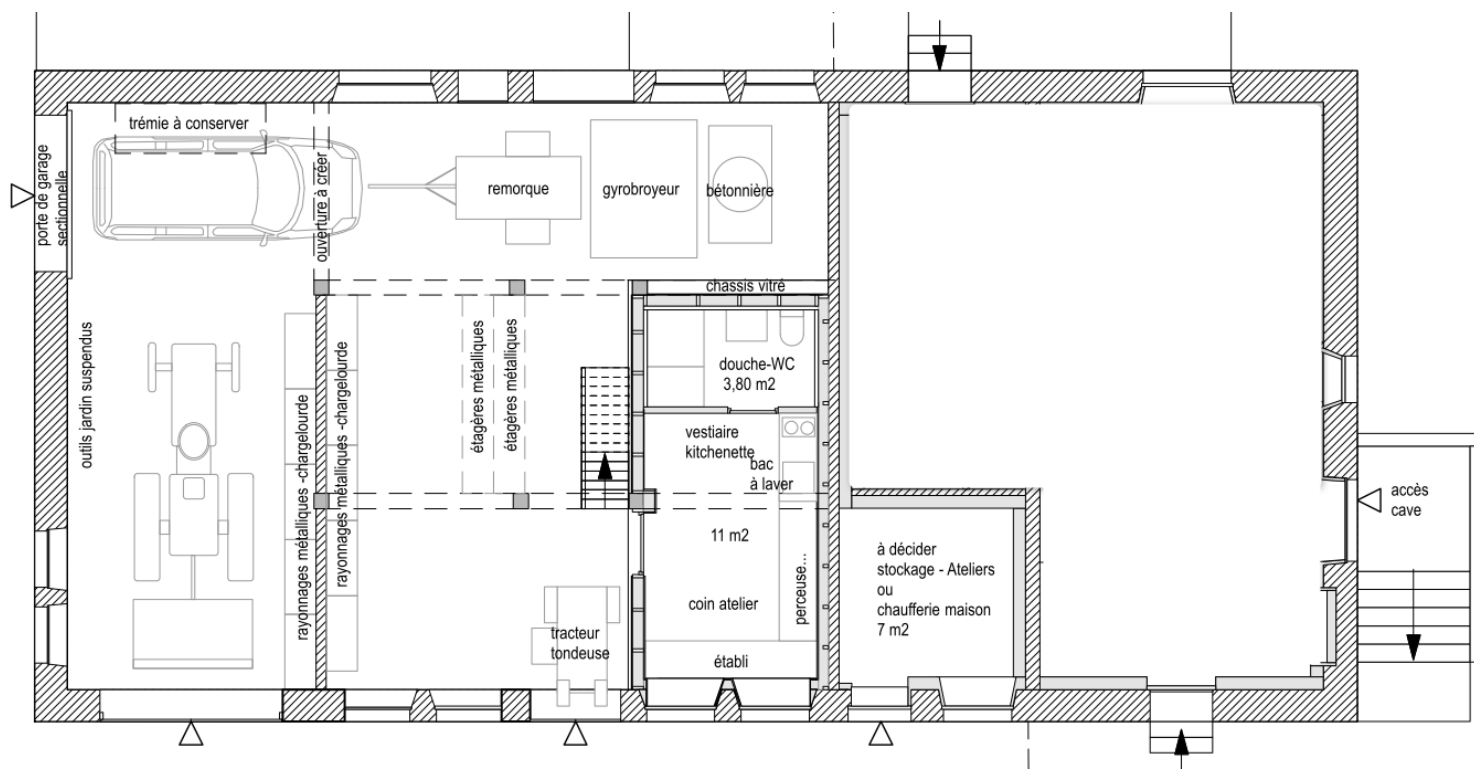


Poursuite du projet immobilier

Les 3 priorités de la commune que nous allons travailler durant cette année 2023 concernent les toitures de l'église et de la cure, l'aménagement des services techniques (route de Dijon) et l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie. Vous trouverez ci-dessous les hypothèses d'aménagement concernant le bâtiment des services techniques et du 1^{er} étage de la mairie.

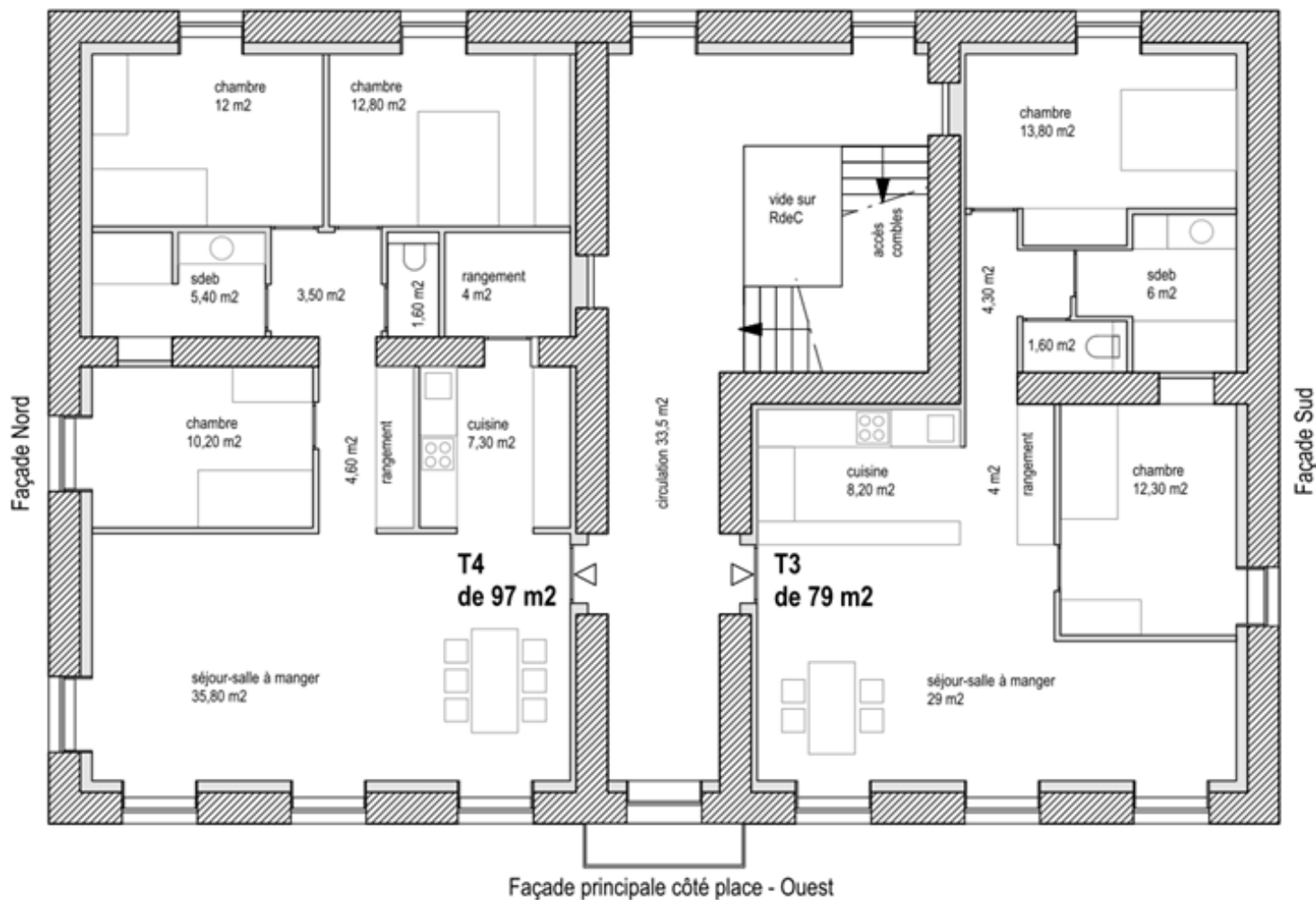
Aménagement services techniques :

Un programme réalisé en concertation avec Julien notre employé communal consiste à effectuer la démolition de l'appentis, création de 2 zones de stationnement des véhicules dans l'espace du rez-de-chaussée. L'idée est de réaliser des travaux « à moindre coût » : réutilisation d'une bonne partie des dalles existantes, de l'escalier... Un projet simple, fonctionnel avec évolution possible dans le temps (rationnaliser les rangements et le stockage).



Aménagement 1^{er} étage de la mairie

Création d'un appartement T4 de 97 m² et d'un appartement T3 de 79 m²



Échéancier prévisionnel :

- Toitures église + cure : Consultation de la maîtrise d'œuvre mi-février. Rendu de la maîtrise d'œuvre début septembre puis dépôt demandes subventions et fondation du patrimoine en novembre 2023.
- Aménagement services techniques & 1^{er} étage mairie : Rendu de l'étude du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avec estimation financière : fin février. Élaboration du plan de financement et choix de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre début mars.

La Communauté de Communes Jura-Nord vous informe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dernière réunion publique avant l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de Jura Nord, la rencontre du mercredi 30 novembre 2022 accueillait plus de 80 personnes à la salle communale de Gendrey. Les habitants ont livré leurs interrogations sur la globalité du projet, dans l'écoute et le respect. Une fois le projet arrêté, il sera transmis à l'ensemble des partenaires, puis soumis à une Enquête Publique.



Cette réunion publique marquait la dernière ligne droite avant l'arrêt du projet de PLUi de Jura Nord. Objectifs : revenir sur l'intégralité du projet, donner les clés aux habitants pour mieux saisir les enjeux et s'en emparer, sans revenir sur les cas particuliers. Les jours précédents cette réunion, les permanences avec les élus de Jura Nord se sont enchaînées afin de procéder aux derniers ajustements.

Quelque 80 personnes, essentiellement des habitants de Jura Nord, étaient présentes afin de mieux appréhender la procédure, et livrer leurs questions, dans la sérénité et l'écoute mutuelle. La majorité des personnes présentes ont joué le jeu, laissant à la marge les intérêts particuliers. Après une présentation par le cabinet d'études Citadia des étapes précédentes et des enjeux d'un PLUi, les élus de Jura Nord - le Président Gérôme Fassenet et Stéphane Ecarnot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire - ont répondu aux questions des participants.



Elles portaient essentiellement sur la procédure, l'enquête publique à venir, la mise à disposition des documents intégrant les derniers ajustements... En effet, l'ensemble des pièces composant le PLUi sera très prochainement consultable par le grand public au siège de la CCJN, et dans toutes les mairies. Les échanges avec le public ont notamment porté sur les points suivants :

Le document doit-il être voté à l'unanimité pour être arrêté ?

- La procédure peut compter deux votes en Conseil communautaire : si le document n'est pas voté à l'unanimité une première fois, il peut à nouveau être présenté en Conseil, et il sera approuvé à la majorité des suffrages exprimés.
- Certaines communes sont déçues des résultats des demandes de dérogation : des sites de développement ont en effet été refusés par le Préfet, contraignant la construction de nouveaux logements pour les années à venir.
- La Communauté de Communes s'est mobilisée pour contester un avis négatif sur un site de développement économique, afin de permettre une relocalisation de l'emploi sur le territoire.

Quelles sont les modalités de la Loi Climat et Résilience et ses implications ?

- La loi Climat et Résilience fixe un objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Celui-ci sera atteint via différents paliers : une division par deux de la consommation observée entre 2011 et 2021 sur la période 2021 – 2031, puis une division par 4 de l'artificialisation entre 2031 et 2041. Les modalités d'application sur chaque territoire demeurent cependant encore floues (il s'agit d'un objectif national), et la loi est en cours de réécriture. Le projet de Jura Nord prend cependant en compte cet objectif de limitation des impacts du développement projeté en termes de foncier.

Comment absorber l'augmentation de la population dans ces conditions ? Comment, dans le contexte actuel de vieillissement, concilier besoin en logements et limitation de la consommation foncière ?

- Une tension risque en effet de s'exercer sur le foncier, et donc sur les prix. Il faudra s'engager vers de nouveaux types de développement, plus denses, mais sans mettre de côté la qualité, pour répondre à ces objectifs.



Le zonage est-il susceptible d'évoluer ?

- Des évolutions sont possibles lors des dernières phases de la procédure, suite au recueil des remarques des partenaires publics et des doléances des habitants lors de l'enquête publique.
- Certaines demandes des administrés ont d'ores et déjà été prises en compte, lorsque remontées aux élus en amont (cahiers de doléances, courrier, entretien avec le maire) et lorsque celles-ci étaient possibles : des arbitrages sont en effet à réaliser par les élus, dans un cadre réglementaire contraint, et en particulier sur les zones à ouvrir à la constructibilité (voir objectif national du Zéro Artificialisation Nette ci-avant).
- La traduction réglementaire (dont le règlement graphique) est en cours d'ajustement. Elle sera portée à la connaissance des administrés après l'arrêt (diffusée sur le site de la CCJN notamment).

Quelles sont les mesures prises par le projet pour améliorer les mobilités ?

- En anticipant les aménagements et constructions futurs, le PLUi n'a que peu de prise sur le développement des transports en commun, mais l'encourage.

Y a-t-il des possibilités d'évolution dans les zones classées inondables du Plan de Prévention des Risques Inondations?

- Le PLUi doit être compatible avec le PPRI, qui est une servitude pour le projet. Celui-ci dispose d'un règlement : la constructibilité dépend donc de ce qui y est inscrit. La politique suivie par les élus est cependant de diminuer au maximum le risque, pour les personnes comme pour les biens.

L'arrêt du projet, c'est-à-dire, sa délibération en conseil communautaire est prévu au cours du premier trimestre 2023. Il sera ensuite transmis à l'ensemble des partenaires (services de l'État, Chambre d'Agriculture, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement...), qui disposeront de trois mois pour rendre un avis sur l'intégralité du projet. Puis il sera soumis à une Enquête Publique d'une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants pourront consulter le projet, et émettre un avis et des doléances.

Enfin, l'approbation, c'est-à-dire l'entrée en vigueur du document, qui le rendra opposable à toutes les autorisations d'urbanisme, pourrait avoir lieu fin 2023.

Présentation de nos partenaires

Notre Centre de Secours :

L'effectif de notre centre est en augmentation avec de nouvelles recrues des villages voisins.

Notre centre défend 17 communes. Nous renforçons de plus en plus souvent les centres voisins.

Nous avons en cours de formation 4 nouvelles recrues qui termineront leur formation fin 2023. De nouvelles recrues supplémentaires devraient arriver courant 2023.

Notre caserne fonctionne avec 4 équipes de garde. Une équipe de garde qui démarre du vendredi 20h au vendredi suivant 7h, avec un roulement toutes les 4 semaines ce qui signifie qu'une équipe est de garde en moyenne 1 fois par mois.

Un atout important pour cette année 2022 a été la complémentarité avec le centre de GENDREY qui complète nos véhicules en journée de semaine et le week-end en si besoin. Nous faisons de même sur le centre de Gendrey.

Nous avons pu reprendre cette année nos manifestations : Galette au mois de janvier avec les maires des communes, notre méchoui au mois de juin avec la présence de nos anciens sapeurs-pompiers, et notre traditionnelle Sainte Barbe au mois de décembre.

Les 225 interventions représentent :

- 14 feux : feu de voiture, feu de maison, feu de ferme et de bâtiments agricoles.
- 196 interventions comprenant : Les accidents de la voie publique, les secours aux victimes ainsi que les transports sanitaires.
- 15 opérations diverses qui comprennent le bâchage des biens, captures d'animaux et nids d'hyménoptère en cas d'urgence, relevage de personnes.

Comme vous pouvez le constater, l'activité opérationnelle de notre centre reste élevée. Notre effectif reste fragile en journée de 7h à 18 h malgré le renforcement par le centre de GENDREY.

A noter une forte mobilisation de notre amicale pour les diverses manifestations.

Nous avons effectué un renfort important sur les feux de forêts dans le Jura au mois d'Aout qui a duré environ 7 jours, 24 h sur 24.

Les personnes peuvent venir visiter le centre de THERVAY le samedi matin de 9h30 à 12h.

Le chef de centre

Lieutenant DESMOUSSEaux Anthony





Présentation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse

Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)



SMAMBVO
SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA MOYENNE & BASSE
VALLÉE DE L'OGNON

Restauration de la frayère de BALANCON

L'objectif du projet est d'augmenter la fonctionnalité de cette annexe de l'Ognon en tant que zone favorable à la reproduction du brochet par une amélioration de son ensoleillement et de la quantité et qualité des supports de ponte ainsi que l'augmentation de la surface mise en eau et du temps d'immersion pour une plage de débit plus importante.

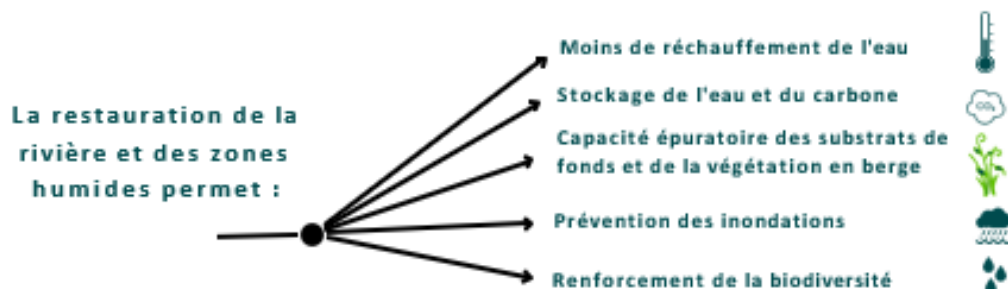
Cet objectif s'intègre plus largement dans une reconquête des relations du cours d'eau avec ses annexes hydrauliques (continuité écologique latérale) favorisant l'ensemble des fonctions des zones humides et la biodiversité au sens large.



LES ACTIONS DU SYNDICAT



Restaurer et préserver les milieux aquatiques !



L'entretien des milieux, un enjeu primordial dans la préservation des milieux aquatiques : limiter l'érosion des berges, améliorer l'accès à l'eau pour le bétail, gérer les plantes invasives, informer des droits et des devoirs des riverains sur le cours d'eau, gérer les embâcles. Les syndicats mettent donc en place une surveillance de l'entretien favorisant la bonne santé des cours d'eau.

Un exemple de restauration des cours d'eau de la Linotte et de la Quenoche sur la commune de Loulans-Verchamp :

Le cours d'eau avait été modifié par l'Homme pour les besoins des forges du village et un barrage avait été construit. Complètement déconnecté de la plaine environnante, encaissé, envasé, le ruisseau ne fonctionnait plus de manière naturelle. Ces dysfonctionnements ont eu pour conséquence une mauvaise qualité de l'eau, des risques d'inondations, la disparition des espèces naturelles due à la destruction de l'habitat et une perte importante de la biodiversité.

Désormais restauré, la qualité de l'habitat a été améliorée, favorisant le développement de la faune aquatique (poissons, invertébrés etc.) Les travaux de restauration effectués ont également amélioré la capacité d'autoépuration du cours d'eau de manière globale. La zone humide créée retient l'eau en hiver et la redistribue davantage lors des périodes de sécheresse et permet désormais un gain important en biodiversité.

- ✓ Agir en faveur de la ressource en eau : de sa qualité et de sa quantité
- ✓ Agir pour la prévention des inondations
- ✓ Entretenir les milieux pour la préservation des écosystèmes aquatiques





Notre relais assistantes maternelles.

Une antenne du Relais Petite Enfance de Jura Nord (*RPE anciennement appelé Relais Assistantes Maternelles*) offre ses services dans la commune de Thervay.

Le RPE fait partie des services de la Communauté de communes Jura Nord ouvert depuis 1999. Il est implanté dans les locaux de la Maison de l'Enfance de Fraisans, 6 Rue du Doubs, et dans une salle de la Mairie de Thervay.

Son champ territorial recouvre les 33 communes de la communauté de communes Jura Nord.

Le RPE est un service à destination des parents, des assistants maternels, des gardes à domicile et des jeunes enfants. C'est un lieu neutre d'accueil personnalisé, d'information, de ressource, d'animation et d'échange.

- Pour les assistants maternels et les gardes à domicile :
 - Renseignements administratifs sur les conditions d'agrément, le statut, le cadre de travail...
 - Informations sur la réglementation, droits et obligations, contrat de travail, rémunération...
 - Diffusion des disponibilités aux parents en recherche d'un mode d'accueil
 - Lieu de professionnalisation : rencontres thématiques, formation...
 - Accompagnement dans la relation avec les employeurs et l'accueil des enfants
 - Lieu d'animation et de convivialité
 - Service de location de matériel de puériculture et prêt de jeux

- Pour les parents :
 - Conseils et accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil
 - Proposition de modèle de documents pour l'embauche d'un salarié
 - Soutien dans les démarches liées à l'emploi d'un.e assistant.e maternel.le ou garde à domicile
 - Soutien à la parentalité
 - Service de location de matériel de puériculture et prêt de jeux
 - Lieu ressource sur le thème de l'enfance

- Pour les enfants :
 - Lieu d'éveil et de socialisation
 - Lieu de rencontre
 - Lieu d'expérimentation

En plus d'accueillir les parents, les assistantes maternelles, et les gardes à domicile pour des accompagnements individuels relatifs aux situations d'embauche, le RPE propose des temps de rencontre destinés aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et aux enfants.

Le RPE ouvre également ses animations aux parents pour tout ce qui est fêtes, sorties, conférences et soirées d'information.

Le Relais Petite Enfance de Jura Nord propose un temps de jeux et de rendez-vous tous les lundis à la mairie de Thervay, suite à l'élargissement du périmètre de la CC Jura Nord.

Les temps de jeux se déroulent de 9 h 00 à 11 h 30, et toutes les assistantes maternelles et gardes à domicile du secteur sont les bienvenues, accompagnées des enfants accueillis, sur inscription.



Les rendez-vous sont ouverts aux parents, futurs parents, assistantes maternelles, de 13h30 à 17h00 à la Mairie de Thervay.

Chaque année, le relais aborde un projet pédagogique différent.

Cette année 2022-2023, le RPE organise différentes animations autour de la psychomotricité. Ainsi, des activités intégrant la motricité sont proposées pendant les temps de jeux, tandis que des ateliers, conférences et soirées d'échanges sont organisés pour les adultes.

Ce thème, ainsi que les diverses animations proposées par le RPE, donnent aux enfants comme aux professionnels et aux parents, des occasions de se rencontrer, d'apprendre, de découvrir, d'expérimenter, de mettre en éveil les sens.

Retrouvez le Relais Petite Enfance sur le site www.mutualite-39.fr ou encore sur Facebook : Relais Parents Assistantes Maternelles Jura Nord.

Vous pouvez également demander par mail de vous abonner à la newsletter du relais, afin de connaître toutes les actualités et programme des animations proposées.

Contact et renseignements : 06.74.19.86.46 ou rpe.juranord@mutualite-39.fr

Horaires et lieu d'ouvertures :

- **Rendez-vous** : Lundi et Mercredi de 8h30 à 17h30 à Fraisans / Lundi à Thervay de 13h30 à 17h
- **Permanence** : Mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 17h30
- **Temps de jeux** : Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 / Lundi à Thervay de 9h à 11h30.

Rejoignez-nous sur Facebook



Relais Petite Enfance Jura Nord



Nos associations

Comité des fêtes

Pour l'année 2022, une nouvelle équipe s'est créée et compte maintenant 13 membres.

Trois manifestations ont été organisées, méchoui avec après-midi jeux, paella à la soirée du 14 Juillet, et la fête de la St Martin, qui ont rassemblé de nombreux Trevadiers et leurs amis.

Nous remercions tous les participants et bénévoles d'avoir fait de ces journées des moments de joie et de partage.

On vous attend aussi nombreux pour l'année 2023.

Vous pouvez suivre l'actualité du comité sur notre page

Rejoignez-nous sur Facebook



: Comité Thervay

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite Meilleurs vœux à tous.

Champonnois Amandine

Présidente du comité des fêtes





Atelier créatif et décoration

Nouveau cette année des ateliers Halloween et décoration de Noël ont eu lieu dans la salle du conseil pour le grand bonheur des enfants de Thervay. Corinne très heureuse de ces participations des enfants du village renouvellera donc ces journées en 2023.

Et toujours les ateliers scrapbooking le lundi et couture le jeudi.



Brochet de l'Ognon

L'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) « Le brochet de l'ognon » vous souhaite une bonne année 2023, une frayère est en cours de réalisation sur le secteur de Balançon à Thervay, quelques aménagements restent à réaliser (plantations, pancartage, etc) une mise à l'eau sera également créée à Bresilley, rivière côté droit ainsi qu'un ponton réservé aux personnes à mobilité réduite. Le nombre de pêcheurs reste stable en 2022, le bureau recherche activement des pêcheurs souhaitant participer au fonctionnement de l'association, il en va de la survie de celle-ci

Le président Didier Jacquot



Informations pratiques

Démarches d'urbanisme en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer votre dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sur Internet grâce au « Guichet unique » de dépôt développé par le Grand Dole.

Où déposer mon dossier en ligne ?

Sur le « Guichet unique » accessible sur le site internet <https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>

Comment procéder ?

- Je me renseigne en mairie sur le type de dossier à déposer pour mes travaux (DP, PC...) ou sur <https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>
- Je prépare les différents documents à joindre à mon dossier (plan de situation, plan masse, photographies, etc.)
- Je crée mon compte personnel sur le « Guichet unique »
- Je saisis mon dossier et joins les différentes pièces. Ensuite je suis son instruction... depuis chez moi !

Pour renseignement et accès au « Guichet Unique », n'hésitez pas à vous rendre dans l'Espace France Services de Moissesey pour vos démarches en ligne.



Comment contacter Enedis en cas de coupure de courant

L'année 2022 a été très perturbée par les coupures de courant sur notre commune. Vous trouverez ci-dessous les informations utiles pour contacter le gestionnaire du réseau électrique Enedis.

Dans le cadre d'une coupure de courant, vous pouvez contacter le service d'urgence dépannage électrique au **09 726 750 39** (24 h/7 j - appel non surtaxé).



Vous pouvez vérifier en quelques clics d'où provient votre coupure de courant. Qu'il s'agisse d'une panne chez vous ou sur le réseau électrique, Enedis vous aide à identifier l'origine du dysfonctionnement :

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



Horaires déchèteries 2023

Hiver : 9h00-11h45 / 14h00-16h45 - plages ouverture en vert

HIVER du 2/01/2023 au 18/03/23 et du 09/10/2023 au 30/12/2023	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
DOLE	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
BREVANS	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
TAVAU		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
CHAUSSIN	9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
MT/VAUDREY				14h00-16h45	9h00-11h45			14h00-16h45		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
V FARLAY			9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45				9h00-11h45	14h00-16h45
DAMPIERRE				14h00-16h45		14h00-16h45		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
MONTMIREY					9h00-11h45						9h00-11h45	14h00-16h45
SALIGNEY						14h00-16h45					9h00-11h45	14h00-16h45
SAINT AUBIN					9h00-11h45						9h00-11h45	14h00-16h45

Eté : 8h30-11h45 / 13h30-17h30 - plages ouverture en vert

ETE du 20/03/2023 au 07/10/2023	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
DOLE	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
BREVANS	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
TAVAU		13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
CHAUSSIN	8h30-11h45		8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
MT/VAUDREY				13h30-17h30	8h30-11h45			13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
V FARLAY			8h30-11h45			13h30-17h30	8h30-11h45		8h30-11h45		8h30-11h45	13h30-17h30
DAMPIERRE			8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30	8h30-11h45	13h30-17h30
MONTMIREY			8h30-11h45	13h30-17h30							8h30-11h45	13h30-17h30
SALIGNEY					8h30-11h45	13h30-17h30					8h30-11h45	13h30-17h30
SAINT AUBIN					8h30-11h45						8h30-11h45	13h30-17h30

Contact :

du lundi au vendredi : 8h00/11h45-13h00-16h45

22 allée du bois

39100 Brevans

Tél: 03 84 82 56 19

contact@sictomdole.fr



Assainissement collectif

Depuis le 01/01/2022, la Communauté de Communes JURA NORD a confié l'exploitation du service d'assainissement collectif à l'entreprise SOGEDO.

A cet effet, nous vous communiquons les coordonnées du délégataire ci-dessous :

SOGEDO Agence de Rochefort

3, rue des Métiers

39700 Rochefort-sur-Nenon

03 84 70 51 01

rochefort@sogedo.fr

www.sogedo.fr

Pour votre information, l'exploitant met à disposition des usagers un service clientèle qui offre les services suivants :

- Un accueil physique à l'agence de Rochefort ou de Chaussin, du lundi au vendredi de 8h00 à 1200 et de 13h30 à 18h00.
- Un accueil téléphonique aux heures de bureau au 03 84 70 51 01.
- Un numéro d'urgence, en dehors des heures de bureau, disponible 24h/24 et 7 jours/ 7 : 03 84 70 68 86.
- Un compte client via l'agence en ligne sur le site internet sogedo.fr

L'exploitant s'engage à :

- Offrir une assistance technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre aux urgences survenant sur le réseau public.
- Fournir un devis des travaux de raccordement au réseau sous 8 jours.
- Réaliser l'installation d'un nouveau branchement d'assainissement (partie publique) sous 15 jours à compter de l'acceptation du devis et de l'obtention des autorisations administratives (soit environ un mois après acceptation du devis).
- Prévenir 48 heures à l'avance de toutes interruptions programmées de service.
- Prendre rendez-vous avec l'utilisateur sous 8 jours après sa demande (de 8h 00 à 17h30).
- Envoi du compte rendu de contrôle de conformité dans un délai max de huit jours après réception du règlement de la facture du contrôle.
- Intervenir au domicile des usagers sous 1 heure en cas d'urgence.
- Répondre aux demandes des usagers envoyées par courriel sous 48 heures.
- Répondre aux demandes des usagers envoyées par courrier sous 8 jours.
- Offrir diverses modalités de paiement de la redevance assainissement (prélèvement automatique mensuel ou à échéance, règlement en ligne, par carte bleue, chèque, virement ou espèces en agence).
- Offrir une gestion personnalisée en cas d'impayés.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.



Horaires d'ouverture mairie et agence postale

Le lundi : de 8h00 à 12h00

Le mercredi : de 08h00 à 12h00

Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 03 84 70 34 56

Boite mail : mairie@thervay.fr

Site internet de la commune de THERVAY : www.thervay.fr

L'application mobile qui vous informe des actualités de la commune de Thervay



Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

● **9700**

collectivités équipées

● **900**

Gendarmeries utilisatrices

● **8M**

d'administrés couverts

● **76%**

foyers équipés en moyenne sur nos communes de 100 à 3000 habitants

● **800 000**

notifications envoyées par jour

● **98%**

taux de satisfaction



Si vous souhaitez recevoir une copie du compte rendu de chaque réunion du conseil municipal dans votre boîte aux lettres gratuitement, merci de déposer ce coupon réponse à la mairie.

M ou Mme _____ souhaite recevoir le compte rendu du conseil municipal.

Adresse Complète : _____
